

DU PROPRIÉTÉS PUBLIQUES ET COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Directeur de la formation : M. MONDOU Christophe, Maître de conférence en Droit Public, Université de Lille

En partenariat avec **INAFON (Institut Notarial de Formation) Paris**.

Objectifs :

Le DU «Propriétés publiques et collectivités territoriales» permet d'étendre les compétences des acteurs des métiers du notariat grâce à des connaissances spécifiques en la matière dispensées par des Universitaires et des praticiens du Notariat et/ou des collectivités territoriales. Il s'agit notamment de leur permettre de :

- accompagner les collectivités dans les procédures complexes ;
- cerner et anticiper les risques des différents montages à opérer ;
- sécuriser les actes en adaptant les clauses ;
- maîtriser les règles de fonctionnement des intercommunalités et de répartition des compétences entre les différents acteurs publics locaux.

Public :

Ce diplôme est destiné notamment à des professionnels en activité dans les offices notariaux, aux notaires titulaires d'études ainsi qu'à tout professionnel des collectivités territoriales.

Formation ouverte en :
Formation Continue (FC)

DU PROPRIÉTÉS PUBLIQUES ET COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Compétences :

- Organiser un processus décisionnel local
- Concevoir un contrat domanial et répondre à une commande publique
- Gérer des opérations immobilières publiques dans le respect de la fiscalité immobilière et des règles de publicité foncière
- Sécuriser juridiquement une programmation ou des opérations en matière d'urbanisme

Conditions d'accès :

Etre notaire titulaire ou salarié d'un office notarial et intervenir dans les champs concernés tout en détenant les titres requis.

Pour accéder au DU « Propriétés publiques et collectivités territoriales » les candidats répondent aux conditions suivantes :

Professionnels disposant des titres requis pour exercer les métiers du notariat

Organisation :

Le DU se déroule sur 24 journées de 7h, soit 168 h de cours.

Les cours se déroulent à INAFON, 16 rue Etienne Marcel 75002 Paris.

Le nombre de places est limité.

Calendrier de la formation :

Les enseignements se déroulent d'octobre à avril.

Conditions d'examens :

Un examen terminal organisé par les intervenants au sein de chaque module, selon les modalités qu'ils déterminent (épreuves écrites ou orales). La moyenne de ces notes constitue la note 1.

DU PROPRIÉTÉS PUBLIQUES ET COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Programmes des enseignements :

Droit administratif : 42h

Etat des lieux des structures et compétences locales (communes et interco, département, région)

Organisation du processus décisionnel local

Délégation (signature, fonction)

Situation d'empêchement notamment temporaire

Nature de l'acte administratif (acte exécutoire)

Situation de prise illégale d'intérêts d'un élu (ou situation de l'élu intéressé)

Propriété publique et contrats : 28h

Présentation générale des principes :

le principe d'insaisissabilité des biens publics

Domanialité (privée et publique)

La distinction des deux domaines

Baux et contrats (publics ou privés)

Contrats domaniaux et commande publique

Les activités exercées (droits réels, présence d'un fonds de commerce ; mise à disposition du bien)

Les différents contrats utilisables

Le régime contentieux de ces contrats

Comptabilité publique : 7h

Gestion des fonds relatifs aux opérations immobilières

Les différents paiements / intervention du comptable

Fiscalité immobilière : 7h

Notamment TVA

Publicité foncière : 7h

Urbanisme : 28h

Les autorisations (régime notamment le régime du contrôle de légalité et contentieux)

Les enjeux de la programmation d'urbanisme

DU PROPRIÉTÉS PUBLIQUES ET COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Urbanisme opérationnel : 42h

Opérations d'aménagement

Expropriation / préemption

Cessions / acquisitions complexes

Maîtrise foncière : acquisition des biens (les différentes procédures (amiable ou par contrainte) et modalités)

Cas particulier comme les biens sans maître

La sortie des biens du patrimoine de la collectivité

Biens relevant du domaine public (effet de l'ordonnance 2017)

Biens relevant du domaine privé

Logement social et interventions locales : 7h

Biens des organismes HLM

Relations collectivités – organismes HLM

Informations pratiques :

Pour candidater :

- pré-sélection des dossiers des candidats par INAFON (vérification des titres requis) ;
- sélection des dossiers par le Directeur d'Études du diplôme.

Calendrier : ?

Lieu de la formation : INAFON, 16 rue Etienne Marcel 75002 Paris.

Contacts :

Département FTLV (Formations Tout au Long de la Vie)

Bureau A3.07 Faculté des sciences juridiques politiques et sociales

1, place Déliot – CS 10629 - 59000 Lille

Tél. +33 (0)3 20 90 74 62 fc-droit@univ-lille.fr